DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2016

Membres du Conseil présents à cette séance : OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, TABA Jean-Claude, SORSANA Henri, MENGEAUD Louis, CARLIN Raymond et SAINT MARTIN Delphine.

Absentes non représentées : Mme Giraud Laury, Mme Martin-Schneider Marielle

Absents représentés : M. Giovanelli Jean Pierre par M. Ogez Ismaël et Mme Seghi Martine par M. Taba Jean Claude

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

* * * * *

Approbation du compte rendu du 31 octobre 2016 à l'unanimité.

<u>Préambule</u>

Présentation des délibérations 1 et 2 et de la trésorerie par Mme Isabelle Pierrisnnard adjointe administrative.

<u>La délibération 5</u>: <u>demande de subvention pour la réfection de l'église de La Sagne rajouté à l'ordre du jour initial</u>

Délibérations et votes pour :

1. DM Budget Principal

Décision modificative n°4 au budget principal Commune : augmentation de crédit visant à couvrir les dépenses des études réalisées pour les aménagements des cimetières de La Sagne et du Prignolet.

Désignation	Dépense augmentation de crédit	Recette augmentation de crédit
R2313 immos en cours de construction	9 463.20 €	
R2031 Frais d'études		9 463.20 €

Acceptée à l'unanimité

2. DM Budget Eau

Décision modificative n°4 au budget annexe Eau et Assainissement afin de réajuster les dépenses supplémentaires concernant les réparations sur le réseau (fournitures et pose)

Désignation	Dépense augmentation de crédit	Recette augmentation de crédit
D61523 Réseaux	5 000 €	
R778 autres produits exceptionnels		5 000 €

Le point comptable présente un solde en trésorerie d'environ 136 000 € permettant de solder le remboursement du poste de tirage de 50 000 € au Crédit Agricole.

Par contre, les restes à recouvrir impactent les recettes des budgets communaux et ce, malgré les relances aux usagers effectuées par le trésor public.

3. Aide financière de la Commune aux repas durant l'heure méridienne 2.90€

Le Gîte Tonic SARL World Aventure qui assure la préparation des repas qui sont servis aux enfants le midi tous les jours d'école a augmenté le tarif des repas de 6€ à 6,40€ à compter du mois de novembre. La mairie est en charge de récupérer auprès des parents le règlement des repas pris par leur enfant ; pour se faire elle établira les titres de recette afin d'absorber cette hausse comme suit :

Prix du repas (6.40 €) avec la participation financière de la commune qui passe de 2,50€ à 2.90€ pour ne pas modifier le reste à la charge des familles de 3.50 € par repas et par enfant.

A compter de janvier 2017, Compasgroupe (fournisseur de l'école de Seranon) pourra fournir les repas au tarif de 3.66€ HT. Le maintien de la chaine du froid nécessitera d'investir dans des caissons de transport, dépenses réparties entre les Communes de Briançonnet, du Mas, de St Auban et de Gars. Une convention avec la Poste est en cours de préparation afin d'assurer le transport de Séranon à Briançonnet.

Acceptée à l'unanimité

4. Organisation et paiement pendant l'heure méridienne Année scolaire 2016/2017

Les communes de Briançonnet, St Auban, Gars et le Mas participent financièrement aux repas de midi pris par les enfants inscrits aux écoles : maternelle et primaire de Briançonnet ou de Saint-Auban. Suite à la baisse du nombre de repas la SARL World aventure augmente ses tarifs de 6.00 € à 6.40€. Le Maire est en charge de récupérer auprès des parents le règlement des repas en établissant un titre de recette comme suit : prix du repas 6.40€ - l' aide financière qui passe de 2,50 € à 2.90 € par repas et par enfant domicilié à Briançonnet, St Auban et Gars mais qui reste à 2.50€ pour les enfants domiciliés au Mas.

Acceptée à l'unanimité

5. <u>Demande de subventions au Conseil Régional PACA, au Conseil Départemental 06 et à l'Etat pour la réfection de l'église de La Sagne</u>

La réhabilitation de l'église de La Sagne en : carrelage par ragréage et travertin, mur/plafond avec enduits et peintures est estimée à 17 270 € HT.II s'avère nécessaire de demander les versements au taux les plus élevés des aides régionales, départementales et sénatoriales dans le but de préserver le patrimoine local.

Acceptée à l'unanimité

* * * *

Divers

- ✓ Carte communale: un avis favorable a été donné par la commission CDPENAF au projet de carte communale au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières. Prochaine étape l'enquête publique.
- ✓ CCAS: suppression demandée du budget annexe par le trésor public dans le cadre de la simplification administrative. Avis défavorable du conseil municipal car: « cette demande n'est aucunement une obligation légale et le conseil d'administration du CCAS est en partie composé de membres non-élus qui légitiment son existence » (M. Carlin), « les donateurs actuels du CCAS n'accepteront pas forcément d'alimenter le budget principal » (M Taba), « le dynamisme du CCAS, malgré de faibles moyens, risquerait d'être impacté par une telle décision » (M Henri). Le goûter de Noël ayant encore une fois permis de redonner un lien social difficile à maintenir grâce à la participation des bénévoles et d'une partie des indemnités d'élus.
- ✓ Foncier : régularisation de l'accès et des aménagements de la parcelle communale 0b156 (Maison cantonnière) avec les parcelles mitoyennes Ob1059 et Ob 1058 engagée avec la réalisation aux frais de la Mairie d'un bornage contradictoire avant le lancement du DA. Démarche d'acquisition par la Commune de la parcelle b909 au village sous le Chanan présentant un défaut d'entretien en débroussaillage ainsi qu'une servitude à établir pour les eaux pluviales et le projet du Chanan.
 - Parcelles « sans maître » sur la Sagne à répertorier dans le cadre d'une éventuelle intégration au domaine privé de la Commune pour mise à disposition aux agriculteurs de la Commune.
- ✓ **FORCE 06**: organisation d'un brûlage dirigé à Briançonnet quartier St Roch. Demande à faire pour le nettoyage du passage du GR par le pont à La Sagne
- ✓ **Déchets :** mise à disposition de containers à journaux par le SMED. Le Prignolet : nouvelle organisation et implantation à prévoir.
- ✓ Imposition: possibilité d'exonération d'une partie de la taxe foncière aux administrés ayant réalisé au moins 10 000 € en 1 an ou 15 000 € en 3 ans de travaux d'économie d'énergie sur leur habitation principale par délibération. Reste à connaître l'impact d'une telle mesure sur les ressources propres de la Commune.
- ✓ Travaux régie : réalisation de maçonnerie (escaliers) à la Sagne. Entretien des tables de la Commune. Nettoyage des abris à containers.
- ✓ Sécurisation voirie départementale : passage à 70 km /h de la RD2211 avant les entrées d'agglomération. En attente du renforcement de la signalisation verticale et horizontale sur la partie rd2211a du Col du Buis. Demande d'amélioration de l'embranchement Route de la Loubre/Rd221 à effectuer.
- ✓ Rapport d'activité du Directeur Départemental de l'Éducation Nationale sur l'école de Briançonnet qui mentionne la qualité du travail réalisé par l'institutrice (Mme Emilie LAPORTE) et le personnel communal (Mme Hélène Tricot) ainsi que la bonne coordination avec la Mairie.

Prochain Conseil Municipal à définir